

Charte pour la biodiversité

→ du Scot des Rives du Rhône

La mise en réseau d'acteurs
environnementaux
**Pour une biodiversité positive
à l'horizon 2030**





INTRODUCTION

Au début de l'année 2010, une dizaine de représentants d'associations naturalistes, d'institutions environnementales et de gestionnaires de sites locaux, s'est réunie au syndicat mixte des Rives du Rhône afin de répondre à la question ouverte suivante : « Comment faire pour suivre l'action du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) sur la biodiversité au sein d'un territoire de près de 1 000 km² » ?

En anticipation à l'injonction de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, le syndicat mixte s'est posé la question de sa responsabilité et de ses capacités d'action pour le maintien de la biodiversité.

Partant du dynamisme associatif du territoire, de l'existence d'institutions environnementales historiques comme le Parc naturel régional du Pilat, et de gestionnaires de sites remarquables tels que l'île du Beurre ou l'île de la Platière, le syndicat mixte a souhaité, dès 2010 valoriser et mutualiser à son échelle la connaissance du territoire.

Une dizaine d'acteurs a répondu à ce pari et constitue le noyau dur du réseau de veille écologique du Scot : Gère Vivante ; le Centre Ornithologique Rhône-Alpes – Faune-Sauvage et ses associations locales : la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche ; le centre d'observation de la nature de l'île du Beurre ; le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels ; le Parc naturel régional du Pilat ; l'association des amis de l'île de la Platière ; le syndicat mixte de Rhône PLURIEL.

Ce réseau ainsi regroupé autour d'acteurs identifiés pourra faire appel aux connaissances et aux ressources d'autres institutions, fédérations, associations ou gestionnaires (fédération des chasseurs, fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, etc.).

Ce réseau de veille territoriale, qui centralise et mutualise des investissements humains, méthodologiques et financiers a construit sa stratégie d'action, en cohérence avec les initiatives et les instances existantes. Par exemple, le réseau de veille constitue le groupe biodiversité de l'observatoire des ressources et des espaces (Ogecore) de Rhône PLURIEL, dans le cadre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (Psader).

Cette expérimentation sur le territoire des Rives du Rhône a déjà interrogé des acteurs environnementaux et de l'aménagement du territoire dans leur dialogue commun. Elle intéresse également les compétences du conseil régional et des conseils généraux, notamment le conseil général de l'Isère, pilote dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité. La charte pour la biodiversité vise à rendre visible ces deux années de riche partenariat et officialise l'engagement mutuel des membres du réseau. Elle se décline au travers de principes communs et d'actions à mettre en oeuvre.



Orchidée à pelouses sèches et sauterelle



LA BIODIVERSITÉ EN PÉRIL

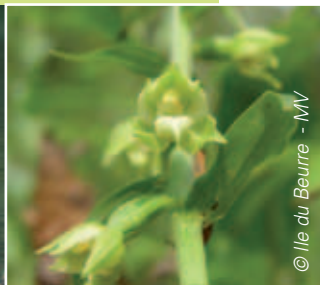
La biodiversité est un concept récent qui a pris de l'importance en 1992 au Sommet de la terre de Rio de Janeiro. Le néologisme avait été inventé 7 ans plus tôt, par Walter G. Rosen, qui avait opéré à la contraction des deux mots « Biological » et « diversity » en préparation à un colloque national sur la diversité biologique en question.

Depuis, elle a été consacrée en 2010, année où son érosion devait être stoppée. La réalité est loin d'être celle-ci aujourd'hui, et de plus en plus d'acteurs sont chargés de s'occuper de sa préservation, à l'instar des structures porteuses de Scot.

Cette notion est complexe et simple à la fois : elle représente la totalité de toutes les variations du vivant.

Mais plus précisément qu'est-ce que cela recouvre ? Les composants de la diversité biologique sont organisés en plusieurs niveaux, depuis les écosystèmes jusqu'aux structures chimiques qui sont les bases moléculaires de l'hérédité. Ce terme englobe donc les écosystèmes, les espèces, les gènes, et leur abondance.

Nous autres humains appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des éléments de la biodiversité.



Epipactis Fibrata

➡ La biodiversité, état des lieux



Castor

La biodiversité actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, dont les premiers organismes connus datent de près de 3,5 milliards d'années.

Les partenaires du réseau de veille écologique œuvrent depuis des années à inventorier et suivre cette biodiversité. Environ 1,8 million d'espèces animales et végétales différentes ont été identifiées à ce jour dans le monde, sur un nombre hypothétique de 10, 50 voire 100 millions.

De l'ordre de 15 000 espèces nouvelles sont décrites chaque année, comme l'Epipactis Fibrata, dite orchidée du castor, découverte pour la première fois en 1992 dans la peupleraie de l'île du Beurre. Sur le territoire, le dynamisme du monde naturaliste permet une connaissance historique de quelques espèces emblématiques telles que le castor ou les oiseaux d'eau du Rhône. Il rend aussi possible le développement des observations comme c'est le cas depuis une

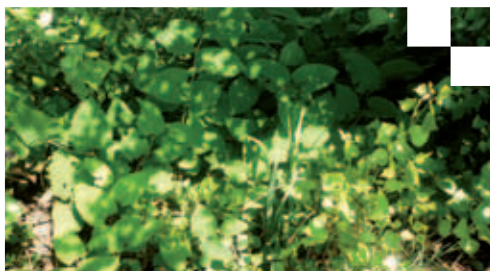
dizaine d'années pour l'agrion de Mercure. Ces suivis ne peuvent cependant pas être mis en place pour toutes les espèces et pour certaines, le manque de données peut être une menace. Cette méconnaissance est particulièrement ressentie, à titre d'exemple, dans la protection des chauve-souris sur les rives du Rhône. Le développement actuel met bien souvent en péril la biodiversité, à une vitesse qui dépasse le rythme naturel.

Ainsi, les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourrait s'éteindre d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition, 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Aujourd'hui, près de 2 % des espèces étudiées ont d'ores et déjà irrémédiablement disparu...



Agrion de Mercure

L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui présente chaque année sa liste rouge des espèces menacées dans le monde, estime, en 2009, que 36 % des espèces étudiées par leurs experts sont menacées. Pour l'avifaune, cela représente 1 oiseau sur 8, à l'instar de la chouette chevêche qui est menacée à l'échelle supra-nationale comme locale. Elle est l'une des trente espèces ayant le plus régressé en Rhône-Alpes, d'après les suivis effectués depuis 30 ans.



Renouée du Japon, plante invasive

Le recul de la biodiversité spécifique est une conséquence de la pression que subissent les milieux naturels. Sur l'ensemble de la planète, 60 % d'entre eux ont été dégradés au cours des 50 dernières années et près de 70 % sont exploités au-delà de leur capacité. Parmi les milieux naturels les plus menacés, on retrouve les zones humides et les pelouses sèches. En 30 ans, la France a perdu la moitié de ses zones humides. Localement, elles sont souvent remblayées sans se douter que ces mares, bassins et points d'eau sont un réservoir de biodiversité.

Plus largement, en France, environ 165 ha de milieux naturels et terrains agricoles sont détruits chaque jour, remplacés par de l'habitat, des infrastructures ou des zones d'activités. Cela équivaut à plus de 74 000 ha par an, soit un département comme la Savoie tous les 10 ans. Le territoire des Rives du Rhône est particulièrement concerné, concentrant dans la vallée les infrastructures et la grande industrie. **Ce sont près de 2 m² par minute qui sont artificialisés**, et si le développement urbain devait continuer ainsi au fil de l'eau, 2 300 hectares supplémentaires seraient urbanisés en l'espace de 20 ans, sans l'action du Scot.

→ 5 menaces principales

Le Scot est un outil d'aménagement du territoire stratégique pour agir sur la préservation de la biodiversité. Il encadre et oriente les activités humaines qui sont le principal facteur à l'origine de l'érosion de la biodiversité.

Au niveau international, comme au niveau local, cinq pressions majeures sur la diversité biologique ont été identifiées :

- 1. La fragmentation et la destruction des milieux naturels** liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, à la culture intensive et au développement des infrastructures de transport. Ceci affecte tout particulièrement les pelouses sèches et les zones humides.
- 2. La sur-exploitation des ressources naturelles.** Un des enjeux de notre territoire concerne notamment la ressource en eau qui doit rester accessible et suffisante, partagée entre les différents usages.
- 3. Les pollutions.** Par exemple, la qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance sur les Rives du Rhône. Les sources de pollution sont nombreuses : activités industrielles et chimiques, agricoles, trafic routier, etc.
- 4. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes** comme la renouée du Japon ou l'érable negundo qui viennent concurrencer les espèces endogènes et appauvrir la richesse des milieux.

5. Le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire. Le changement climatique pourrait entraîner la perte de 15 à 37 % des espèces vivantes d'ici 2050.



Papillon citron

Localement, la mesure de ce changement est difficilement appréhensible. Le Scot se saisit cependant de cet enjeu dans son volet énergie. En France, on note également une perte de biodiversité liée à l'abandon d'activités agricoles extensives (déprise agricole), qui se traduit par une homogénéisation du paysage rural et par l'enrichissement. Sur le territoire du Scot, la forêt, qui représente un quart du territoire, a progressé de près de 250 ha entre 2000 et 2010, sur du foncier agricole (estimation sur la base de données satellitaires 2000-2005).



BIODIVERSITÉ POSITIVE À L'HORIZON 2030



© Ile du Beurre - GG

Le hibou grand duc est l'emblème du réseau de veille écologique des Rives du Rhône. Le territoire est historiquement un secteur sur lequel « une population source » a alimenté les territoires voisins.

Le syndicat mixte des Rives du Rhône s'est donné l'objectif de porter un Scot à « biodiversité positive ». Il entend par là que la mise en oeuvre du projet de Scot permette non seulement le maintien de la biodiversité du territoire comme le demande la loi dite Grenelle II, mais qu'il puisse même permettre une plus grande diversité et abondance des espèces et des milieux à horizon 2030.

Le Scot, en prescrivant des règles de densité, en limitant l'étalement urbain, en arbitrant des concurrences entre l'habitat, l'économie et l'agriculture sur les meilleures terres, en prenant à son compte des mesures de protection de l'environnement... préserve les milieux et les espèces.

Son effet sur l'évolution de la biodiversité doit cependant être mesuré dans le temps pour évaluer l'efficacité de ses orientations sur la préservation de notre environnement.

Arrivant à échéance en 2030, le Scot des Rives du Rhône devra faire le bilan de son impact sur la biodiversité. C'est pourquoi le syndicat mixte met en place dès aujourd'hui son suivi participatif de la biodiversité.

Le syndicat mixte des Rives du Rhône réunit élus et acteurs environnementaux pour une action volontaire en faveur de la biodiversité. Il espère ainsi favoriser dans les esprits une vision de la « biodiversité positive » qui reste trop souvent abordée sous l'unique sceau de la contrainte.



© CCPR

Grenouille verte dans les méandres des Oves



« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu.

Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :

- Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?

- Qu'importe, répondit le colibri, je fais ma part ».



Orchidée Florian

➔ Des constats « Supra-Scot » s'imposent au Scot ...

En étant adopté, le projet de loi d'engagement national pour l'environnement (ENE), ou Grenelle II, a introduit la notion de biodiversité dans le code de l'urbanisme.

La préservation de la biodiversité et son maintien sont désormais des responsabilités du Scot.

Nouvel article du L110 du code de l'urbanisme :
Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. [...] Afin [...] d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, [...] les collectivités publiques harmonisent (...) leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Nouvel article L121-1 du code de l'urbanisme :
Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : (...) 3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des

écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

➔ ... et s'ajoutent à ses missions « traditionnelles »

Le syndicat mixte a deux missions principales : élaborer le Scot, puis procéder à son suivi.

La phase d'élaboration du Scot des Rives du Rhône est aujourd'hui achevée. Le syndicat mixte des Rives du Rhône doit s'assurer maintenant de sa bonne mise en œuvre.

Deux suivis environnementaux sont demandés au Scot :

1. L'évaluation environnementale.

Elle doit pointer les incidences positives et négatives du Scot sur l'environnement. Elle se concentre donc sur des indicateurs de pression pour appréhender ces incidences et proposer des mesures réductrices et compensatoires. Ses thématiques sont : les milieux naturels et la biodiversité, la consommation foncière, le patrimoine architectural et paysager, les ressources naturelles, l'énergie et les risques et nuisances.

2. Le volet environnement des indicateurs d'analyse de l'efficacité du Scot.

Dans ce suivi, l'enjeu de la biodiversité est primordial.





■ La réponse du Scot des Rives du Rhône : mettre en place un réseau de veille écologique

Pour répondre à cette nouvelle responsabilité face à la biodiversité et mener sa mission de suivi du projet de Scot, le syndicat mixte a souhaité valoriser les connaissances et les initiatives locales et mettre en place un suivi participatif.

Une démarche inédite pour les Scot est donc expérimentée par le syndicat mixte des Rives du Rhône : la mise en place d'un réseau de veille écologique.

Ce réseau s'est constitué à l'échelle du Scot des Rives du Rhône afin de **réaliser un état zéro de la connaissance environnementale** ainsi que des actions déjà menées en matière de suivi de la biodiversité sur un territoire de 80 communes et près de 1 000 km².

Suivre l'évolution quantitative et qualitative de la biodiversité pour juger de son maintien, de sa régression, ou de son augmentation, dans 6 ans, demande la définition de méthodes et de moyens d'évaluation fiables, reproductibles et homogènes.

En se réunissant pour la première fois, le réseau de veille se donnait 3 objectifs : exposer l'état des connaissances (suivis et inventaires), repérer les secteurs en déficit sur le territoire des Rives du Rhône et définir le contenu et la méthode de ce que pourrait être ce réseau de veille écologique.

Quelques mois plus tard, les partenaires avaient élaboré ensemble un plan d'action pour 2011 et 2012, opérationnel dès la première année. Ces actions se regroupent selon 5 grands principes communs : connaître, protéger, améliorer, sensibiliser, comparer.



Aigrette garzette

CONNAÎTRE
Protéger
AMÉLIORER
Sensibiliser
Comparer

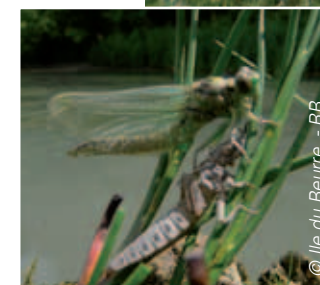
→ ENGAGEMENTS

- | | | | | |
|---|---|--|--|---|
| 1
Mutualiser et développer la connaissance du territoire au sein d'un réseau environnemental | 2
Protéger les espaces et les espèces ordinaires et remarquables | 3
Améliorer l'état de la biodiversité du territoire | 4
Sensibiliser et impliquer la population | 5
Comparer l'état de la biodiversité des Rives du Rhône aux autres territoires et contribuer à la trame écologique nationale |
|---|---|--|--|---|

→ ACTIONS

Suivre et évaluer

- | | | | | |
|--|--|---|---|---|
| CONNAÎTRE =
Faire la synthèse des suivis naturalistes du territoire sur 11 espèces cibles
Cartographier l'occupation du sol
Cartographier les habitats sur certains sites stratégiques
Améliorer les connaissances sur les pelouses sèches et les zones humides
Développer le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) | PROTEGER =
Assurer la prise en compte réglementaire des connaissances acquises au sein du réseau de veille écologique, dans les documents d'urbanisme et de planification et les politiques locales | AMELIORER =
Inciter à l'intégration dans les PLU des problématiques environnementales et de biodiversité
Initier ou participer à des actions de maintien ou d'amélioration des corridors biologiques | SENSIBILISER =
Partager les connaissances au sein d'un réseau environnemental
Partager les connaissances avec les élus et le grand public en valorisant les savoirs du territoire
Communiquer | COMPARER =
S'inscrire dans le protocole national STOC
Préparer la définition de la Trame Verte et Bleue du Scot
Contribuer à maintenir le réseau écologique national |
|--|--|---|---|---|



Gomphe
à pattes jaunes



LES ÉLUS DU SCOT DES RIVES DU RHÔNE ET LES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE VEILLE S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE



*M. Patrick Gagnaire,
président du syndicat
mixte des Rives du
Rhône*

Le syndicat mixte des Rives du Rhône, porteur du Scot, souhaite participer à son échelle au rapprochement des pratiques de l'urbaniste et du naturaliste qui est la garantie d'un développement durable du territoire. Les élus du Scot des Rives du Rhône et moi-même participons à cette volonté d'évolution de nos pratiques et de nos regards, politiques comme techniques.

Dans ce cadre, nous avons souhaité au travers du réseau de veille écologique des Rives du Rhône, réunir l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, en mesure d'aider le Scot à assurer le suivi de la biodiversité.

Nous souhaitons nous assurer que le Scot concoure effectivement à maintenir voire à améliorer la biodiversité du territoire, grâce à des indicateurs précis, pour viser un « Scot à biodiversité positive à horizon 2030 ».

Je tiens particulièrement à saluer l'implication des associations et institutions naturalistes locales avec qui nous avons construit des liens de confiance réciproque et sans l'engagement desquelles notre action n'aurait pu aboutir. Cette charte consolidera nos engagements partenariaux pour les années à venir, rappelant à chacun d'entre nous que la sauvegarde de la biodiversité nous concerne tous les jours, individuellement.



*Mme Michèle Perez,
présidente du Parc naturel
régional du Pilat*

En tant que présidente du parc naturel régional du Pilat, je ne peux que me réjouir de la démarche engagée par le syndicat mixte des Rives du Rhône et à laquelle le parc s'est tout naturellement associé.

La mise en place de ce réseau de veille écologique va ainsi permettre d'étendre sur la rive gauche du Rhône la dynamique engagée côté Pilat pour une meilleure prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des acteurs du territoire.

« Pour une biodiversité positive à horizon 2030 », montre ainsi la volonté du syndicat mixte du Scot de contribuer aux côtés de ses partenaires à la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité parmi lesquelles la fragmentation des milieux naturels liée à une urbanisation mal maîtrisée représente un défi de taille qui doit mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire.



*Mme Agnès Reboux,
présidente du syndicat
mixte Rhône PLURIEL*

S'il y a bien un secteur qui aujourd'hui ne tient compte d'aucune frontière pour exister et évoluer, c'est bien celui de la biodiversité.

Parfois fragiles, bien souvent menacés, ces espaces et ressources qui composent notre territoire ont un besoin indéniable du soutien et de toute l'attention que peuvent leur apporter les collectivités locales, les institutions environnementales et les multiples associations écologiques.

Ainsi, en créant le réseau de veille écologique, véritable outil territorial de centralisation et de mutualisation des savoir-faire de chacun, le Scot des Rives du Rhône a, de manière constructive et concertée, su convier dans son réseau les acteurs incontournables pour une veille écologique durable.

Le syndicat mixte Rhône PLURIEL a pris toute sa place dans cette démarche et se tiendra aux côtés de tous les partenaires pour atteindre, à l'horizon 2030, « une biodiversité positive ».



M. Bernard Catelon,
président du centre
d'observation
de la nature de l'île
du Beurre

L'initiative du réseau de veille écologique du Scot des Rives du Rhône ne relève pas d'une simple idée généreuse, mais bien plus d'une nécessité impérieuse pour répondre aux menaces de destruction des ressources et des milieux naturels, de pollutions, de développement des espèces invasives... sans parler des évolutions à venir liées au changement climatique.

Le rôle des élus pour l'aménagement de l'espace et pour le respect des zones naturelles est un enjeu capital pour les populations futures ; l'Île du Beurre veut s'inscrire dans cet appui aux décideurs par une veille écologique active et fondée sur les travaux qu'elle mène depuis plus de 20 ans.

La connaissance partagée permettra de protéger et d'améliorer cette biodiversité, elle permettra d'y sensibiliser la population et d'évaluer en permanence son évolution.

Autant de raisons pour lesquelles le centre est partie prenante de la charte de la biodiversité portée par le Scot des Rives du Rhône et a beaucoup d'attentes.



Mme Josiane Xavier,
présidente de l'association
des amis de l'île
de la Platière

Notre association a contribué dès le début de la démarche de Scot au diagnostic du territoire et a notamment porté la thématique « corridor écologique ». En effet, le maintien à long terme de la biodiversité des espaces de nature exceptionnelle que nous gérons ne peut être obtenu que par le maintien ou la restauration des « chemins de la vie » dans la nature ordinaire avoisinante. Cet enjeu est particulièrement fort dans la vallée du Rhône au vu des extensions urbaines et du nombre d'infrastructures. La taille du territoire concerné par le Scot et la dimension « aménagement du territoire » de ce document d'urbanisme constituent un cadre particulièrement adapté à la prise en compte de cette problématique.

Les lois « Grenelle » ont renforcé le rôle des Scot dans le domaine de la biodiversité et le Scot Rives du Rhône a pris l'initiative de mettre en place un réseau de veille écologique.

Notre association assurant depuis plus de deux décennies une veille sur le patrimoine naturel de la plaine alluviale du Rhône trouve dans cette initiative un prolongement logique de son activité. Nous sommes persuadés que la prise en compte complète des enjeux de biodiversité se construira par le portée à connaissance des enjeux et par le dialogue avec les élus et les acteurs concernés auxquels ce réseau de veille contribue.



M. Denis Deloche,
président de l'association
Gère Vivante

« Le poète écrivit un jour :
c'est une triste chose que la
Nature parle et que le genre
humain ne l'entende pas ».

Pourtant, sur ces rives du Rhône, malmenées, corsetées, à la recherche d'une naturalité perdue, cette parole pareille à une onde invisible, a fait écho dans l'esprit de quelques rhodaniens qui, désormais, s'engagent à la porter, à la répandre pour que la biodiversité n'en soit que plus écoutée, plus éclatante.



LES ÉLUS DU SCOT DES RIVES DU RHÔNE ET LES PARTENAIRES
DU RÉSEAU DE VEILLE S'ENGAGENT EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE



M. Jean-Yves
Chetaille, président
du Conservatoire
Rhône-Alpes des
Espaces Naturels

Le syndicat mixte des Rives du Rhône, en réunissant l'ensemble des partenaires locaux actifs pour la conservation de la biodiversité, s'est résolument engagé dans une approche durable de son territoire.

Ainsi, le projet « Scot Rives du Rhône » proposé vise une meilleure intégration des enjeux de préservation des espaces naturels et des paysages dans les démarches d'aménagement et de développement du territoire.

Le Cren félicite cette démarche partenariale ; le dialogue et le partage de compétences sont un socle essentiel pour construire des projets d'avenir dans lesquels la préservation du patrimoine naturel trouve sa juste place.



Mme Marie-Paule
De Thiersant,
présidente
du Centre Ornithologique
Rhône-Alpes Faune Sauvage

Le réseau Cora/LPO, qui a vocation à mieux connaître et à protéger la faune sauvage et les milieux naturels dont elle dépend, s'associe volontiers au réseau de veille écologique des rives du Rhône.

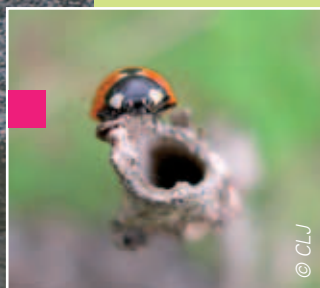
En participant activement au programme de suivi temporel des oiseaux communs (Stoc) sur le territoire du Scot (c'est le Stoc du Scot !), nous contribuerons à apporter des données concrètes permettant l'évaluation des actions en faveur de la biodiversité.

Nous souhaitons pouvoir accompagner le syndicat mixte, manifestement très volontaire en matière de conservation des écosystèmes, dans ses choix d'aménagement durable.

À l'horizon 2030, espérons que sur le territoire du Scot, nous aurons su, ensemble, préserver les richesses existantes et favoriser la diversité du vivant !



Orchidée singe



Coccinelle



→ **Publication :**
Syndicat mixte des Rives du Rhône
Espace Saint Germain
Bâtiment l'Orion
30, avenue du Général Leclerc
38 200 Vienne
04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com



Pour d'autres informations : www.scot-rivesdurhone.com

Crédits photo couverture :
île du Beurre - GG, île du Beurre - ACQ,
Denis Deloche, Mathieu Lagarde,
PNR du Pilat, CCPR.